

1.

IDENTIFIEZ-VOUS

MON COMPTE

Courriel
identifiant (courriel)

Mot de passe
mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié?](#)

Vous disposez déjà d'un compte Mes Services si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup(*) au cours de ces 4 dernières années.

- Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte Mes Services (à rechercher dans l'historique de vos messages).
- Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup(*) et [réinitialisez votre mot de passe](#) (fonction : mot de passe oublié).
- Attention : Certains comptes n'ont pas pu être créés automatiquement depuis Parcoursup(*).

(*) ou APB avant 2018

Pour réinitialiser votre mot de passe, merci d'utiliser ce formulaire de [réinitialisation du mot de passe](#).

Pour changer votre adresse de connexion, merci d'utiliser ce formulaire de [modification courriel de connexion](#).

Pour vérifier l'adresse courriel associée à un compte Mes Services, merci d'utiliser ce formulaire de [indication courriel de connexion](#).

Si vous ne disposez pas d'un compte sur Mes Services, merci de le créer avec le [formulaire d'inscription](#).

Si vous ne possédez pas de compte cliquer ici

2.

CRÉATION D'UN NOUVEAU PROFIL - ÉTAPE 1

Identité de l'étudiant

Civilité *
Mme

Nom de naissance *
MARTIN

Prénom *
Fanny

Deuxième prénom
Marie

Troisième prénom

Date de naissance *
13 / 04 / 1988

Adresse courriel *
martin.fanny@gmail.com

Adresse courriel (vérification) *
martin.fanny@gmail.com

Votre nom de naissance pas votre nom d'épouse

3.

Numéro Identification Nationale

Le numéro INE (Identification Nationale Etudiant) ou BEA : Il figure sur votre carte d'étudiant ou sur le relevé de notes du baccalauréat, ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.

Numéro INE *

1002053657y

Si vous possédez un numéro INE et que ce numéro n'est pas accepté, veuillez cocher "Je n'ai pas d'INE".

Si vous ne possédez pas de numéro INE (vous venez de l'étranger ou vous êtes scolarisé dans un établissement ne dépendant pas de l'Education nationale), vous devrez nous fournir un justificatif de votre inscription dans l'enseignement supérieur français sur l'année en cours ou à venir ou une attestation de stage en France.

Une proposition d'accueil temporaire en cité universitaire, que le crous vous a adressée par mail, est acceptée comme justificatif.

Je n'ai pas d'INE

Annuler Envoyer >

Le numéro BEA ou INE est généralement indiqué sur l'ensemble des **bulletins scolaires**, le **certificat de scolarité**, mais également sur les **relevés de notes des épreuves anticipées du baccalauréat**.

4.

Numéro Identification Nationale

Le numéro INE (Identification Nationale Etudiant) ou BEA : Il figure sur votre carte d'étudiant ou sur le relevé de notes du baccalauréat, ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.

Numéro INE *

Si vous possédez un numéro INE et que ce numéro n'est pas accepté, veuillez cocher "Je n'ai pas d'INE".

Si vous ne possédez pas de numéro INE (vous venez de l'étranger ou vous êtes scolarisé dans un établissement ne dépendant pas de l'Education nationale), vous devrez nous fournir un justificatif de votre inscription dans l'enseignement supérieur français sur l'année en cours ou à venir ou une attestation de stage en France.

Une proposition d'accueil temporaire en cité universitaire, que le crous vous a adressée par mail, est acceptée comme justificatif.

Je n'ai pas d'INE

Annuler Envoyer >

Si vous ne possédez pas de code INE cliquez sur « Je n'ai pas de code INE ».

Attention s'il s'avère que vous en possédez bien un il vous sera demandé lors de l'inscription à l'université

Le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique.

Il est appelé également N° BEA. Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, ne possède pas de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996. Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté ou auprès du rectorat de secteur. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères.

5.

CRÉATION D'UN NOUVEAU PROFIL - ÉTAPE 2

Vérification adresse courriel

Un code de vérification de votre adresse vous a été envoyé par courriel.

Adresse courriel *

Martin.fanny@gmail.com

Code de vérification *

FKEJUY

Un code de vérification vous a été envoyé.

Le renseigner ici

6.

Identité de l'étudiant

Situation Familiale *

Célibataire

Nationalité *

FRANCE

7.

Établissement

Si vous ne connaissez pas encore votre établissement ou s'il n'apparaît pas dans la liste, vous pourrez le modifier par la suite dans "Mon Profil".

Année universitaire en cours 2018-2019

Non inscrit à ce jour dans un établissement Vider tous les champs

Établissement à l'étranger

Département

RHONE

Établissement *

LYON IFSI Rockefeller [FRANCE]

Si vous saisissez au moins 3 lettres dans 'Etablissement', la liste des établissements sera filtrée.

Renseigner le département de l'IFSI

Renseigner l'IFSI

8.

Situation étudiante

Cette inscription va être vérifiée. Si vos justificatifs ne sont pas valides, votre compte sera bloqué.

Pièce justificative d'identité * (Format PDF, JPG, PNG, 10Mo maximum pour l'ensemble des PJ)

\\TERA.univ-lyon1.fr\hom Parcourir...

Ce justificatif doit obligatoirement être à votre nom, avec photo. Ce justificatif peut être soit votre carte d'identité, votre passeport, votre permis de conduire.

Pièce justificative étudiante * (Format PDF, JPG, PNG, 10Mo maximum pour l'ensemble des PJ)

\\TERA.univ-lyon1.fr\hom Parcourir...

Vous devez nous fournir un justificatif de votre inscription dans l'enseignement supérieur français sur l'année en cours ou à venir.

Si vous ne disposez pas de ce justificatif, une attestation sur l'honneur, datée et signée, pour nous signaler que vous êtes en cours d'inscription dans l'établissement de votre choix, pour la formation que vous souhaitez et pour l'année universitaire en cours ou à venir, est aussi acceptée.

Etudiants Campus France : Vous devez nous envoyer une attestation sur l'honneur pour nous signaler que vous vous engagez à vous inscrire dans un établissement d'enseignement français. Un modèle d'attestation vous est proposé dans notre [FAQ](#).

Charger une pièce d'identité

Charger un certificat de scolarité ou le courrier d'acceptation dans l'IFSI

9.

Informations de contact

Téléphone fixe

FR

Téléphone portable *

FR +33665214875

Adresse *

17 rue du moulin

Ville *

lyon

Code postal *

69008

10.



Bonjour Mme MARTIN Fanny,

Votre compte a été créé sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Vous pouvez désormais vous connecter avec les identifiants suivants:

Identifiant: Martin.fanny@gmail.com

Veillez suivre [ce lien](#) afin de définir votre mot de passe et terminer le processus d'inscription.

L'ouverture d'un compte MSE est réservée aux étudiants inscrits ou devant s'inscrire dans une formation délivrée par un établissement d'enseignement Français.

Votre compte peut être ultérieurement désactivé si les informations ne sont pas suffisantes pour justifier de votre statut d'étudiant ou futur étudiant. Le cas échéant, vous recevrez un email d'informations vous invitant à compléter les informations transmises.

Bien cordialement,

L'équipe de messervices.etudiant.gouv.fr



Cliquer sur le lien

11.

Suivez-nous etudiant.gouv.fr

Inscription Connexion

étudiant.gouv.fr **MesServices**.etudiant.gouv.fr

MODIFICATION DE VOTRE MOT DE PASSE

Votre mot de passe doit faire entre 6 et 20 caractères et contenir au moins 3 types de caractères différents (lettres minuscules, lettres majuscules, chiffres, caractères spéciaux).

Nouveau mot de passe *

Confirmation du nouveau mot de passe *

Enregistrer le nouveau mot de passe >

/ Accueil / Inscription / Connexion / FAQ / Liens Utiles / Mentions Légales / Informations sur les données personnelles / Assistance / etudiant.gouv.fr

Site édité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les Crous

12.

Suivez-nous etudiant.gouv.fr

Inscription Connexion

étudiant.gouv.fr **MesServices**.etudiant.gouv.fr

Votre compte a bien été créé. Vous pouvez désormais vous connecter au site avec les identifiants choisis.

/ Accueil / Inscription / Connexion / FAQ / Liens Utiles / Mentions Légales / Informations sur les données personnelles / Assistance / etudiant.gouv.fr

Site édité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les Crous

Une fois que cette page s'affiche, cliquer sur « connexion »

13.

Suivez-nous etudiant.gouv.fr

Inscription

étudiant.gouv.fr **MesServices**.etudiant.gouv.fr

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CVEC
Contribution vie étudiante et de campus

DEMANDES DE DSE 2019/2020
La demande de DSE est ouverte. Vous pouvez déposer votre demande jusqu'au 15 mai.

DEMANDES DE LOGEMENT 2020
Votre demande de logement pour l'année universitaire 2019/2020 doit être effectuée à partir du Lundi 13 mai.

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE

14.

Contribution Vie Étudiante et de Campus

Mes Services Étudiants (se connecter)

Des l'année universitaire 2018-2019, vous devez obligatoirement obtenir votre attestation d'acquiescement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération avant vous inscrire dans votre établissement d'enseignement supérieur.

LA CVEC, C'EST QUOI ?

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquiescement de la contribution vie étudiante et de campus par paiement ou exonération avant de s'inscrire dans son établissement.

[En savoir plus](#)
[Découvrir la CVEC en vidéo](#)

VOTRE ATTESTATION 2018-19

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](#)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

Découvrez la procédure en détails
Même si vous êtes exonéré-e, vous devez suivre la même démarche.

OBTENIR MON ATTESTATION
pour l'année universitaire 2018-19

OÙ RETROUVER VOTRE ATTESTATION

Vous pouvez retrouver votre attestation directement dans [CVEC.etudiant.gouv.fr](#), en vous connectant avec votre compte [MesServices.Etudiant](#). Elle est également disponible à tout moment via le menu principal, en cliquant sur « [Ma attestation](#) ».

En cas de demande d'exonération ou de paiement en espèces dans un guichet de la Poste, un mail vous préviendra dès que votre attestation est disponible ; vous pourrez la récupérer selon les mêmes modalités.

DEMANDER UN REMBOURSEMENT

Vous avez payé votre CVEC alors que :

- vous êtes boursier en 2018-19
- vous êtes dans un cas d'exonération
- vous n'avez pas obtenu votre Baccalauréat 2018

Cliquez ci-dessous pour demander votre remboursement.

DEMANDER MON REMBOURSEMENT

15.

COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Avant de poursuivre pour obtenir votre attestation CVEC, veuillez vérifier vos données personnelles collectées à votre connexion :

*Les lignes marquées d'un astérisque sont des données obligatoires (nécessaires au traitement).
Les lignes facultatives sont destinées à mieux connaître l'étudiant et ainsi à améliorer les services qui sont proposés, tout en assurant la sécurité de ces données personnelles.*

Données d'identité récupérées

* Numéro INE actuel : 1019D70179K
* Civilité : Madame
* Nom : MARTIN
* Prénom : Fanny
2e prénom : Marie
3e prénom : aucun
* Date de naissance : 13 Juil. 1988

Données de contact récupérées

* Adresse courriel : lolle88@msn.com
N° téléphone fixe : aucun
N° téléphone portable : +33665214875

Si vous souhaitez rectifier certaines données personnelles ci-dessus, veuillez le faire sur le site [MesServices.Etudiant.gouv.fr](#).

Vous disposez d'un droit général d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre inscription pour bénéficier du présent service.
Les modalités d'accès sont détaillées dans [les Informations sur les Données Personnelles](#).

ATTENTION : Vérifiez bien votre état civil (NOM, Prénom et date de naissance) car l'attestation ne sera plus modifiable après son émission.

J'ai lu et j'accepte les conditions détaillées dans [les Informations sur les Données Personnelles](#) *

CONTINUER

Vérifier les informations enregistrées,

16.

Vous êtes ici : Accueil > Obtenir une attestation (ville de l'établissement)

MON ATTESTATION

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est collectée par les Crous dont chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter avant de s'inscrire dans son établissement.

Étape 1 : Ville de l'établissement

Saisissez le code postal ou la ville de l'établissement dans lequel vous allez vous inscrire

69008

VALIDER

Remplir le code postal de l'université

17. Si vous souhaitez payer en ligne

MODALITÉS D'ACQUITTEMENT

Il y a deux modalités de paiement de la CVEC :

- le paiement en carte bancaire avec délivrance immédiate de l'attestation
- le paiement en espèces à un bureau de poste avec un délai de 2 jours pour la délivrance de l'attestation

Attention : futurs boursiers en attente d'une notification de bourses
Vous devez d'abord payer la CVEC, puis en demander le remboursement après l'obtention de votre droit à bourse pour l'année universitaire 2018-2019.
Une fois obtenu votre statut ouvrant droit à exonération, vous pourrez demander un remboursement.

Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile
Vous pouvez demander une exonération. Si votre demande d'exonération est acceptée, une attestation vous sera délivrée.

Pour connaître tous les détails, voir les explications dans [M'acquitter de ma CVEC](#).

Paiement en ligne : carte bancaire

Rapide et sécurisé, le paiement par carte bancaire permet la délivrance immédiate de votre attestation d'acquiescement.

CB MasterCard VISA

PAYER EN LIGNE

RÉCAPITULATIF

CROUS DE L'ÉTABLISSEMENT

CROUS de Lyon

Votre contribution sera gérée par le CROUS de Lyon.

18. Si vous souhaitez payer en numéraire

Paiement en espèces dans un bureau de La Poste (Eficash)

En choisissant ce mode de paiement :

- Vous obtenez immédiatement un avis de paiement à présenter dans n'importe quel bureau de La Poste (Eficash).
En plus des 90€, vous devez vous acquitter de frais postaux de 5 €. À votre demande, ces frais pourront vous être compensés par votre Crous par un crédit de 5 € à faire valoir dans un restaurant universitaire, grâce à votre carte Izly.
- Dans les 2 jours ouvrés après votre paiement, vous recevez par mail votre attestation d'acquiescement, à présenter à votre établissement.

DEMANDER UN AVIS DE PAIEMENT

Cliquer sur « demander un avis de paiement »